

Demande de remboursement du TOEFL
Pour les étudiants inscrits en cycle de licence

NOM : _____

Prénom : _____

N° Etudiant : _____

Adresse mail : _____

Année 2017 – 2018

Vous êtes inscrit en* :

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} année

Entourer la bonne réponse

Nom de la formation : _____

Pour que la somme forfaitaire de remboursement du TOEFL vous soit attribuée, vous devez :

- Avoir validé le TOEFL IBT 80 ou le TOEFL PBT 550 ou l'IELTS minimum 6.5
- Etre boursier
- Partir en mobilité l'année suivant l'obtention du TOEFL dans un pays dont les cours sont en langue anglaise

Pièces à joindre à votre demande de remboursement :

- Vos certificats d'attribution d'une bourse selon les critères du CROUS (année de passage de l'examen et année d'échange)
- La facture du centre d'examen organisateur du TOEFL (indiquant le niveau de réussite)
- L'attestation d'acceptation de l'université d'accueil
- Un RIB
- La photocopie de votre carte d'étudiant, (année de passage de l'examen et année d'échange)
- ce document de demande de remboursement

La date limite de dépôt de la demande est le 30 novembre 2016 pour un Echange en 2016-2017

Un dossier incomplet ne sera pas retenu.

Le remboursement interviendra environ trois mois après la date de dépôt de la demande.

L'ensemble des pièces sont à adresser par mail à frederique.buclin@dauphine.fr ou à déposer en P318 bis (9h – 12h00 / 14h-17h).

Dossier reçu le : _____ Dossier complet : OUI__ NON